

Delémont, le 20 novembre 2015

Communiqué du Bureau du Parlement

Décisions sur des demandes de traitement en urgence de deux motions

Le Bureau a été saisi de deux demandes de traitement en urgence de motions déposées lors de la session du 18 novembre 2015. Il les a examinées dans sa séance du 19 novembre 2015.

La première demande concerne la motion no 1136 du député suppléant vert Anselme Voirol, intitulée « Laboratoire cantonal, mesure Opti-Ma no 26 » et qui demande de maintenir en activité le laboratoire cantonal jusqu'à la réalisation complète de l'A16 et de suspendre immédiatement la décision d'application de la mesure Opti-Ma no 26.

Considérant les décisions déjà prises par le Gouvernement et entrées en force concernant la fermeture du Laboratoire cantonal, et dans la mesure où l'Exécutif, dans ce dossier, met en vigueur une décision prise par le Parlement lui-même il y a moins d'une année, la majorité du Bureau a estimé qu'on ne pouvait accorder l'urgence à cette motion.

La deuxième demande d'urgence concerne la motion no 1137 du député PDC Raoul Jaeggi, intitulé « Fusionner le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) et le Service de la formation (SFO) » qui demande au Gouvernement de geler la nomination d'un-e directeur-trice général-e du CEJEF et de présenter une nouvelle organisation d'un nouveau service résultant de la fusion du CEJEF et du SFO.

La majorité du Bureau du Parlement a estimé que, vu l'élection de la directrice générale actuelle du CEJEF au Gouvernement, et dans la mesure où la décision quant au pourvoiement de ce poste devrait intervenir dans les tout premiers mois de l'année prochaine, on ne pouvait attendre le délai réglementaire de quatre mois pour que le Parlement débattre de cette motion. L'urgence lui a donc été accordée et le débat y relatif aura lieu lors de la session du 9 décembre 2015 afin que le Parlement se prononce sur la proposition d'une fusion du CEJEF et du SFO.

Annexe :

Ordre du jour du plénum du 9 décembre 2015

Personnes de contact :

M. Jean-Yves Gentil, président du Parlement (dès 14 heures) : 079 672 06 42